

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A320

Contrôle de l'orientation de la roulette avant

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A320 tous modèles.

Afin de permettre l'activation de l'orientation de la roulette avant dès l'impact des trains principaux et de permettre un contrôle progressif en amplitude de l'orientation de cette roulette entre 130 et 40 noeuds, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :

**A/** Pour les avions dont les trains principaux sont équipés de roues diablo et n'ayant pas reçu la modification AIRBUS INDUSTRIE 22990 ou le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-32-1094 :

- Avant le 1er mars 1993, modifier le boîtier de contrôle de freinage et d'orientation de la roulette avant (BSCU) conformément aux instructions fournies par le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-32-1094.

**B/** Pour les avions dont les trains principaux sont équipés de bogies et n'ayant pas reçu la modification AIRBUS INDUSTRIE 23106 ou le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-32-1100 :

- Avant le 31 décembre 1993, modifier le boîtier de contrôle de freinage et d'orientation de la roulette avant (BSCU) conformément aux instructions fournies par le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-32-1100.

Aucune action ultérieure n'est requise après application de la présente Consigne de Navigabilité, ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-32-1094 pour les avions dont les trains principaux sont équipés de roues diablo, ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-32-1100 pour les avions dont les trains principaux sont équipés de bogies.

n/C

.../...

Date : 18/08/93

AIRBUS INDUSTRIE  
Avions A320

92-117-025(B) R1

- 
- Réf. : - Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-32-1094  
(ou toute révision ultérieure approuvée)  
- Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-32-1100  
(ou toute révision ultérieure approuvée).
- 

La présente Révision 1 remplace la CN originale 92-117-025(B) du 13 mai 1992.

---

**DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**CN originale : 23 MAI 1993**  
**Révision 1 : 28 AOUT 1993**